

*Initiatives parlementaires*

territoire de la Légion royale canadienne, qui comprend la ville de Tecumseh que je représente, la ville de Windsor, dont je représente une partie, et la ville de Lasalle, qui est la plus récente municipalité ontarienne et qui est comprise dans la circonscription d'Essex—Windsor, aucune filiale de la légion ne pratique de discrimination à cause du genre de couvre-chef que portent les gens.

Je demande aux filiales de la légion et aux autres organisations de reconnaître le fait que le couvre-chef et les autres symboles religieux ne sont précisément que cela: des symboles de croyances profondément ancrées.

La Commission des droits de la personne du Québec a statué hier que l'État n'avait pas le droit d'interdire aux femmes de religion musulmane de porter le voile, ni de l'interdire dans les écoles ou dans les lieux publics. La Gendarmerie royale du Canada a accepté que le couvre-chef porté pour des raisons religieuses fasse partie de ses uniformes.

Mon père, qui est un ancien combattant, et ceux de mes électeurs qui le sont aussi sont fiers de marcher aux côtés des nombreux et valeureux anciens combattants sikhs ou juifs qui portent la kippa ou yarmulka. Ils sont fiers d'être à leurs côtés et nous devrions l'être aussi. Au lieu de leur interdire nos institutions et de leur compliquer l'existence, nous devrions les remercier d'avoir protégé nos libertés, notamment cette liberté qu'a Shaughnessy Cohen d'aller à la messe, de servir à la Chambre des communes et les autres libertés que nous n'aurions pas sans eux.

J'invite la Chambre à appuyer la motion et je demande à tous les députés d'exhorter la Légion royale canadienne et ses sections à revenir sur leur récente décision.

**L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.):** Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie. Je remercie la députée de Windsor—Sainte-Claire d'avoir soulevé cette question aujourd'hui, d'autant plus que nous sommes au début d'une nouvelle année, une année où les anciens combattants vont beaucoup occuper nos pensées.

• (1745)

Nous célébrons cette année le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous nous souvenons des Canadiens qui ont pris part au conflit et surtout ceux qui ont perdu la vie sur le champ de bataille et ceux qui sont revenus après la guerre pour continuer à oeuvrer pacifiquement à la défense des principes pour lesquels ils avaient une fois lutté: la démocratie, les droits de la personne, la liberté de l'individu et le respect à l'égard des gens d'apparence, de culture et de religions différentes. Ces principes font maintenant partie intégrante du tissu de la société canadienne.

Tous les députés de la Chambre rendent hommage, j'en suis sûre, aux anciens combattants du Canada et à l'organisation qui les a représentés avec tant de dignité pendant près de 70 ans. Je veux parler bien sûr de la Légion royale canadienne dont nous admirons les membres qui ont su maintenir les traditions du

Canada. La plus importante de ces traditions, ce sont les principes pour lesquels les membres de la légion se sont battus et ont versé leur sang il y a un demi-siècle.

En 1986, un ouvrage commémoratif a été publié pour marquer le 60<sup>e</sup> anniversaire de la légion. Il s'agit d'un beau livre qui regorge d'anecdotes touchantes et d'images évocatrices. Il y est dit notamment que la légion a évolué tout comme notre pays l'a fait:

La composition de la légion, de nos jours, reflète la riche mosaïque culturelle du Canada. Malgré la diversité des origines ethniques—indienne, inuit, grecque, juive, ukrainienne, polonaise et canadienne-française—tous les membres de la légion sont unis par des idéaux communs. Ils se reconnaissent dans l'esprit de bénévolat, le dévouement à la cause de la paix et de la démocratie, le patriotisme et le souvenir, l'entraide et le service à la collectivité.

C'est cette volonté de servir qui a fait de la Légion royale canadienne une institution nationale précieuse. Grâce à elle, nos anciens combattants ont continué de servir notre pays en temps de paix comme ils l'avaient fait en temps de guerre. Il est profondément regrettable de constater que la légion est maintenant mêlée à une controverse qui menace de la faire baisser dans l'estime des Canadiens.

[Français]

Il n'appartient certes pas à cette Chambre aujourd'hui de définir les modalités selon lesquelles les membres de la Légion royale canadienne doivent rendre hommage à la mémoire des victimes de la guerre de notre pays. Et ce n'est pas à nous non plus de décider comment les sikhs et les juifs, au Canada, doivent pratiquer leur religion. Nous nous préoccupons plutôt de veiller à ce que l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes soient traités dans le respect de la loi et selon les principes fondamentaux de notre société.

Bien que cet incident soit très malheureux, il nous a obligés à reconsidérer ces principes et à nous demander si nos activités s'harmonisent avec ces principes. Or, ce réexamen pourrait nous aider à définir le genre de pays que nous voulons et la façon dont nous pouvons le réaliser. Voilà la signification plus vaste des événements du 11 novembre 1993.

[Traduction]

Imaginez, madame la Présidente, que vous rencontriez un monsieur de la vieille école dont la tenue distinguée trahit des antécédents militaires. Il vous dit que, suivant l'exemple de son père, il est parti sous les drapeaux à l'âge de 18 ans et a servi pendant près de 40 ans dans les forces armées. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, il a combattu en Afrique du Nord, à El Alamein et à Tobruk, et dans bien d'autres batailles célèbres.

Comme le jour du Souvenir approche, vous invitez ce monsieur et certains de ses collègues à se joindre à vous et aux autres anciens combattants. Mais, lorsqu'ils se présentent, arborant les médailles qu'ils ont durement méritées, vous les humiliez publiquement à leur grand désarroi et à la consternation de bon nombre de ceux qui assistent aux cérémonies.

Il est difficile de croire que pareil incident se soit produit au Canada, mais c'est pourtant vrai. En 1993, le lieutenant-colonel Pritam Singh Jauhal et quatre autres anciens combattants sikhs